

Règlement de La TraverSeine 2025

Engagements du participant.e

- Porter son dossard et son gilet de sauvetage tout au long du parcours.
- Être apte à nager 25m et à s'immerger et attester que chaque participant.e de l'équipage est apte à nager 25m et à s'immerger.
- Respecter les règles de sécurité écrites ou orales données par l'organisation.
- **Suivre le parcours tracé par l'organisation sans couper**, afin de prévenir tout risque d'accident.

Généralités

- En cas de non-respect du présent règlement, la responsabilité des participant.e.s pourrait être engagée, celle des organisateurs ne saurait l'être.
- Le comité d'organisation de la TraverSeine se réserve le droit de modifier le présent règlement, d'annuler ou de procéder à des changements si nécessaires.
- Le maximum de participants pour l'ensemble des parcours de la journée est fixé à 1500, quota rempli dans l'ordre des inscriptions dûment réglées.
- Le maximum de bateaux pour l'ensemble des parcours de la journée est fixé à 990. Toutefois, le comité d'organisation se réserve le droit d'accepter plus de 990 bateaux pour compléter certaines catégories d'âge ou d'embarcation dans la limite des 1500 participants.
- La date limite pour les inscriptions ou modifications d'inscription est le 13 septembre 2025.
Toute inscription hors délai sera refusée.
- En cas de force majeure (les conditions météorologiques ou fluviales ne permettant pas une sécurité satisfaisante de l'événement, décision préfectorale...), l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve.
- En cas d'annulation par le participant.e, aucun remboursement ne sera accordé.
- En cas d'annulation par l'organisation, due aux conditions météorologiques exceptionnelles ou à un refus des autorités, ou toute cause indépendante de l'organisation, un remboursement de 50% sera effectué.

- L'acceptation du règlement implique que le participant donne son accord à l'organisation de la TraverSeine pour l'utilisation de son image (photos et vidéos de l'événement) et sa diffusion à des fins promotionnelles sous toutes formes (papier, numérique, vidéo, etc.).

Embarcations

- Les types d'embarcation autorisés sont les suivants : Dragon Boat, bateaux directeurs (K1, K2, K4), Mer (K1, OC1, V1, K2, OC2, V3, V6), C9 et Canoë open (C1, C2), et Stand-up paddle (SUP). **Les embarcations souples, gonflables sont tolérées UNIQUEMENT SUR LE PARCOURS 15 KM LOISIR EN RESPECTANT LES DIMENSIONS IMPOSEES** et pour les embarcations autres que les SUP, elles devront faire l'objet d'un accord préalable de l'organisation.
- Les participant.e.s venant avec leur propre matériel doivent s'assurer que leur embarcation est en mesure de faire le parcours choisi, et être apte à utiliser leur matériel, celui-ci devant être conforme à la réglementation. L'organisation s'autorise à refuser le départ de tout participant ne répondant pas à ces exigences.
- Pour les participant.e.s en SUP, **la taille minimale de planche autorisée est 11'**. Une vérification sera effectuée au départ.
- Le stock de bateaux à louer est limité : en cas de demande trop importante, les dossiers validés/payés les premiers seront prioritaires.
- Location de gros bateaux : nous consulter pour la location éventuelle de gros bateaux (V6, C9, dragon boats ou Big SUP (8 places)) ou bateaux de compétition.

Parcours

- **Parcours Compétition** : 26km, départ et arrivée au Parc Nautique de l'Ile de Monsieur à Sèvres avec demi-tour à l'Ile Saint Louis. Ouvert aux pagayeurs aguerris. Obligatoire pour les grands bateaux (bateaux de 3 personnes et plus autres que les BIG SUP et DRAGON SUP).
- **Parcours Loisir** : 15km, départ Port de Bercy et Port de la Gare, arrivée au Parc Nautique de l'Ile de Monsieur à Sèvres. Ouvert à tous à partir de 12 ans (16 ans non accompagné d'un adulte).
- **Parcours SUP Compétition et jeunes Compétition** : 15km, départ de Paris, arrivée au Parc Nautique de l'Ile de Monsieur à Sèvres.

Conditions de participation, parcours compétition

- Un certificat médical de moins d'un an (datant d'après le 20/09/2024), portant la mention «apte à la pratique du canoë-kayak en compétition » ou «ne présente pas de contre-indication à la pratique du canoë-kayak en compétition», est obligatoire pour les participants qui ne possèdent pas de licence FFCK Canoë Plus Compétition 2024. La non-présentation de ces documents sera une cause de refus de confirmation, aucun remboursement ne sera effectué pour ce motif.
- Les licencié.e.s FFCK devront s'assurer que leur licence est à jour (certificat médical mention compétition : OUI, datant de moins d'un an).

- Une licence FFCK temporaire de type «Titre Canoë Open» sera souscrite par l'organisation pour les participants non détenteurs d'une licence FFCK permanente Canoë Plus, le prix étant compris dans l'inscription.
- Les points ci-dessus s'appliquent aussi aux participants en SUP qui n'auraient pas de licence compétition FFCK.
- La compétition est ouverte aux catégories Cadet, Junior, Senior et Vétéran (personnes nées avant le 21/09/2011).
- Les jeunes compétiteurs (moins de 18 ans, nés après le 21/09/2007), doivent être titulaires d'une pagaie verte eau calme ou eau vive.

Conditions de participation, parcours Loisir

- Pour les participants, non classés, et non titulaires d'une licence FFCK en cours de validité, une licence de type «Titre Tempo» sera souscrite par l'organisation le jour de l'événement, le prix est compris dans l'inscription.
- Le parcours Loisir est ouvert aux catégories Minime, Cadet, Junior, Senior et Vétéran (personnes de 12 ans minimum nées avant le 21/09/2013). Tout mineur de moins de 16 ans doit être sous la responsabilité d'un adulte.
- Catégorie famille : 2 adultes + 1 mineur(e) entre 10 et 12 ans (né(e) entre le 21/09/2015 et le 22/09/2013)

Règlementations en vigueur

- Le règlement général dans : <https://www.vnf.fr/vnf/services/le-reglement-general-de-police-rgp/>
- Le règlement particulier de police : https://www.vnf.fr/vnf/publicationss/rpp_2_-_seine-yonne_-_version_officielle_2019_20190820185148/
- Le code du sport (A. 322-42 à A. 322-63) : https://www.ffck.org/wp-content/uploads/2016/10/20161006_Affiche-code-du-sport-2016.pdf
- Les règlements sportifs de la FFCK pour les catégories d'embarcation concernées : <https://www.ffck.org/2020/06/11/reglements-sportifs-2021-2022-par-disciplines/>

Sécurité

- Le niveau recommandé pour la participation est la pagaie verte eau calme. Les barreurs encadrant des équipages moins expérimentés devront être capables de compenser ce déficit d'expérience. Voir [Tableau-VERT-RANDONNÉE-2021.pdf \(ffck.org\)](#)
- Le port du gilet aux normes CE en vigueur (ISO 12402-5) et adapté au poids est obligatoire, sous peine de disqualification et procès-verbal de la police fluviale.
- Les participant.e.s en SUP doivent aussi porter le gilet. Un contrôle sera effectué à l'embarquement pour vérifier le respect de ce point de règlement.
- Le port de chaussures fermées est obligatoire pour tous et toutes.

- Les déguisements sont tolérés dans la mesure où ils n'altèrent pas la sécurité individuelle.
- À l'exception des bateaux auto-videurs de type surf-skis, Sit On Top ou OC2, et bien sûr des SUP, chaque bateau doit avoir suffisamment de réserve de flottabilité pour être insubmersible. Il doit également emporter suffisamment d'écopes pour que l'équipage soit **autonome en cas de dessalage. Ceci concerne en particulier les gros bateaux de style C9, V6 ou dragon boat.**
- Il est formellement interdit de s'arrêter sur le parcours.
- Il est formellement interdit d'avoir de l'alcool à bord des embarcations et de boire de l'alcool pendant le parcours.
- La sécurité est assurée par l'organisation, en partenariat avec la SNSM.
- L'organisation se réserve le pouvoir absolu de retirer un.e participant.e ou un bateau de l'épreuve dans le cas où elle juge que sa participation présente un risque pour sa santé ou pour le bon déroulement de l'épreuve.

Information sur les risques sanitaires d'une baignade dans la Seine

L'organisation rappelle à l'ensemble des participant.e.s que la présence d'agents biologiques pathogènes en eau de Seine est constatée et donc :

- En cas de baignade dans l'eau de Seine il y a nécessité impérative de prendre une douche.
- **DES DOUCHES SONT A VOTRE DISPOSITION AU CLUB HOUSE DE LA BASE NAUTIQUE DE L'ILE DE MONSIEUR** (Lieu de départ parcours compétition et arrivée pour tous).
- En cas de maux de tête, malaise, dans les heures, jours, suivant l'événement, il est important de consulter un médecin et de lui indiquer si vous avez eu un contact avec l'eau de Seine.
- Extraits d'un document provenant de l'AGENCE DE SANTE D'ILE DE FRANCE (ARS) :

A noter parmi les différents types de contaminations (liste non exhaustive)

Les infections virales : les virus mis en cause sont variés et les pathologies concernées sont d'ordre gastro-intestinal, respiratoire, oculaire, dermatologique ou en lien avec la sphère ORL. Les norovirus sont le plus fréquemment retrouvés mais également : les adénovirus, les entérovirus et l'hépatite A.

La cryptosporidiose est une maladie intestinale grave provoquée par un parasite. Elle donne lieu à des diarrhées et à une faiblesse intense.

La leptospirose : elle est due à une bactérie, la période d'incubation de la maladie est d'environ une dizaine de jours (5 à 20 jours) et les symptômes commencent par l'apparition brutale d'une fièvre élevée souvent associée à un syndrome douloureux (myalgies, céphalées, arthralgies) et/ou à des troubles digestifs.

Dossards et inscriptions

- Les dossards seront à retirer impérativement **le samedi 20 septembre de 10h30 à 18h :**
 - au **Parc Nautique de l'Île de Monsieur à Sèvres** pour les participants au **parcours 26km** et les **participants au parcours 15km ayant loué une embarcation**, sur présentation de la facture (reçue par email) ou d'une pièce d'identité.
 - **au Port de Bercy** pour les **participant.e.s au parcours 15km n'ayant pas loué d'embarcation** et devant déposer leur embarcation au départ de Bercy, sur présentation de la facture (reçue par email) ou d'une pièce d'identité.
- Aucun dossard ne sera envoyé par la poste ou donné le dimanche sur le site du départ.
- Les inscriptions se font uniquement via internet avec paiement en ligne sécurisé sur notre [site](#) .
- Aucun transfert d'inscription n'est autorisé après le 13 septembre 2024, pour quelque motif que ce soit.
- **Une caution de 400€, par chèque**, sera demandée **au retrait du dossard le samedi** pour la location des bateaux. Elle vous sera restituée le dimanche à la récupération du matériel à l'arrivée au Parc Nautique de l'Île de Monsieur à Sèvres. En cas de dégradation du matériel, le participant s'engage à payer les réparations ou le prix du bateau s'il est rendu inutilisable.
- **Une caution de 100€ par chèque**, sera demandée **au retrait du dossard le samedi** pour les participant.e.s aux parcours compétitions (26 kms & 15 kms). Elle vous sera restituée le dimanche à la récupération du dossard (chasuble) au Parc Nautique de l'Île de Monsieur à Sèvres.
- Un coupon vous sera donné avec votre dossard pour récupérer votre bateau de location le dimanche matin.

Départ

- Pour les participant.e.s au parcours du 15 kms ayant leur propre embarcation, un créneau d'embarquement est attribué à l'inscription. Pour permettre le bon déroulement de la mise à l'eau et un départ à l'horaire prévu, ce créneau doit être scrupuleusement respecté.
- Si un participant.e ne se présente pas dans le créneau du SAS choisi au moment de l'inscription, il pourrait se voir refuser le départ, s'il ne reste pas suffisamment de temps avant le départ et après l'embarquement de tous les créneaux, pour le faire embarquer.
- Dans la mesure du possible, les participant.e.s devront se positionner dans la zone de départ en fonction de leurs ambitions de performance afin de ne pas gêner des concurrents plus rapides.
- Un mauvais placement ou un faux départ sur le parcours compétition pourra entraîner une disqualification par le jury de course. **LA LIGNE DES DEPARTS SONT AVANT LES PONTS pas sous les ponts !**
- Si des circonstances imprévues les y obligent, les organisateurs se réservent le droit de modifier les horaires de départ.

Déroulement

- Des changements de sens de navigation sont prévus lors de La TraverSeine, les participant.e.s se doivent d'être au fait de ces changements (un briefing sera envoyé par mail à chaque participant avant la course) et se doivent de les respecter.
- Les organisateurs se réservent le droit d'obliger un ou plusieurs bateaux à abréger le parcours ou à être pris en remorque, avec son équipage éventuellement transféré sur un bateau de la sécurité, afin que tous les participants restent dans le cadre défini par l'arrêté de navigation préfectoral de Paris et l'arrêté de navigation préfectoral des Hauts-de-Seine.

Arrivée

- L'arrivée est située rive gauche au niveau du ponton de la Base Nautique de l'Île de Monsieur à Sèvres. Elle est visible grâce aux bouées présentes.
- Tout participant.e doit évacuer la zone de débarquement **dans les cinq minutes** suivant son arrivée au ponton de la Base Nautique, afin de ne pas bloquer l'accès du ponton aux autres participants, et rendre fluide le flux de l'arrivée.
- Tout participant.e devra se mettre à disposition d'un éventuel contrôle anti-dopage ainsi que d'un contrôle du matériel.